



Assemblée générale

Soixante-dix-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
8 novembre 2024
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 8 octobre 2024, à 15 heures.

Présidence : M. Muhith..... (Bangladesh)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Débat général (suite)

1. **Le Président** invite la Commission à poursuivre son débat général sur le thème « Favoriser la résilience et la croissance dans un monde incertain ».
2. **M. Murillo Ferrer** (Colombie) estime que les États Membres devraient conjuguer leurs efforts pour venir à bout des multiples crises interdépendantes qui menacent la survie de l'humanité et des injustices historiques qui perpétuent les vulnérabilités des communautés marginalisées. Il est urgent de réformer l'architecture financière internationale au vu de la crise mondiale de la dette, qui compromet la capacité des pays du Sud à maintenir les niveaux d'investissement requis pour atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Accord de Paris. Il est donc impératif d'aborder de manière globale le lien entre la soutenabilité de la dette et l'action climatique.
3. Les discussions de la Commission contribueront grandement à renforcer l'intérêt de la seizième session de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en Colombie fin octobre. Il convient de reconnaître le potentiel des instruments innovants, tels que les conversions de dettes en mesures en faveur du climat et les mécanismes de financement durable à des conditions favorables, pour dégager une marge de manœuvre budgétaire et mobiliser des ressources supplémentaires en faveur des pays en développement. La Colombie continuera de promouvoir les stratégies multilatérales, dans l'optique de rendre ces instruments plus attrayants, transparents, efficaces et efficaces dans l'intérêt d'une transformation économique résiliente aux changements climatiques et à faible émission de carbone. De même, la délégation colombienne mettra tout en œuvre pour faire avancer les discussions sur une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux visant à financer des plans d'investissement public destinés au développement durable des pays en manque de liquidités.
4. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies revêt une importance capitale pour répondre aux besoins de tous les pays en développement. Il est temps d'établir un plan d'action spécifique pour aider les pays à revenu intermédiaire à relever les difficultés multidimensionnelles auxquelles ils font face. Pour ce faire, il est essentiel d'adopter des mesures allant au-delà du produit intérieur brut (PIB) dans le fonctionnement des fonds et programmes des Nations Unies.
5. La Colombie se félicite des accords de coopération numérique conclus dans le cadre du Pacte numérique mondial et s'efforcera de mettre en œuvre les engagements qui y sont pris afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.
6. **M. Anyaegbu** (Nigéria) indique que, devant l'aggravation des inégalités entre les nations et la baisse constante des investissements étrangers directs en Afrique, il est impératif d'adopter des mesures susceptibles d'engendrer une croissance économique pour tous. Il convient d'honorer les engagements pris dans le cadre du Pacte pour l'avenir, notamment ceux visant à réformer l'architecture financière internationale, à revoir les mécanismes de la dette internationale et à mettre en place un système commercial non discriminatoire. De même, il convient de respecter les engagements visant à renforcer l'aide publique au développement et à assurer le financement de l'action climatique et l'accès aux fonds pour les pertes et les préjudices.
7. La délégation nigériane se félicite vivement des échanges constructifs qui ont conduit à l'adoption, en août 2024, d'un mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale, et appelle à soutenir sans

relâche les discussions futures en la matière, notamment sur le projet de résolution sur la promotion d'une coopération inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies. Des mesures plus concertées sont nécessaires pour lutter contre les fuites de capitaux, en particulier en Afrique. Parmi ces mesures figure la restitution rapide des flux financiers illicites, des avoirs et des intérêts qui s'y rapportent, le cas échéant.

8. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en Espagne en 2025, devrait servir à mobiliser les fonds dont les pays en développement ont besoin pour atteindre les objectifs de développement durable.

9. **M. Diome** (Sénégal) déclare que les efforts visant à consolider la résilience et à renforcer l'efficacité de la coopération internationale passent d'abord par des mesures visant à s'attaquer aux causes sous-jacentes des crises actuelles, à réduire l'extrême pauvreté, à éliminer la faim et à satisfaire les besoins élémentaires de chaque être humain. Le déficit massif de financement des objectifs de développement durable et le lourd endettement des pays en développement ont mis en lumière le besoin urgent de réformer l'architecture financière internationale. Les conflits d'intérêts et le manque de transparence dans les évaluations des agences de notation ont donné lieu à une situation où les pays en développement empruntent à des taux d'intérêt et d'assurance nettement plus élevés que les pays développés.

10. L'incapacité des pays en développement à rembourser leurs dettes est aggravée par les inégalités inhérentes à l'architecture financière internationale. Les institutions de Bretton Woods ont vu le jour dans un contexte géopolitique et économique différent, dans lequel la plupart de ces pays n'étaient pas représentés. Il est par conséquent nécessaire d'élargir leur représentation au sein de ces institutions, afin de leur permettre d'accéder à un financement durable et abordable. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement offrira une occasion unique de s'attaquer à ces inégalités et de sauver les objectifs de développement durable.

11. Dans le même temps, il est indispensable de renforcer les efforts de lutte contre les changements climatiques afin d'assurer une transition juste, dans laquelle les pays disposant d'importantes ressources en combustibles fossiles, comme le gaz, pourraient les utiliser dans leurs efforts de développement.

12. **M^{me} Jeng** (Gambie) dit que son Gouvernement a intégré les objectifs de développement durable dans ses cadres de financement nationaux. En 2021, il a mené une analyse complète de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, qui a fait ressortir l'urgence d'améliorer la productivité agricole et de garantir des approvisionnements alimentaires durables, en particulier pour les communautés rurales et les ménages dirigés par des femmes. À cet effet, la Gambie s'est engagée à établir des partenariats, à investir dans le renforcement des capacités et à explorer des modes de financement novateurs. Dotée d'un cadre budgétaire à moyen terme pour la période 2021-2025 destiné à orienter les interventions de politique budgétaire et à promouvoir une gestion économique saine, la Gambie a obtenu des reports de remboursement du principal de la dette de la part de ses créanciers extérieurs et a mis en œuvre des stratégies de financement à moyen terme. Toutefois, un soutien accru est nécessaire, c'est pourquoi les institutions financières internationales devraient étendre l'allègement de la dette aux pays en développement afin de leur donner la marge de manœuvre budgétaire dont ils ont besoin pour atteindre les objectifs de développement durable.

13. Pour remédier au manque de débouchés sur le marché du travail, combler les lacunes en matière d'éducation et résorber la saturation du marché de l'emploi, la Gambie doit réformer son système d'éducation et ses programmes de formation, tout en stimulant la croissance du secteur privé. Le Gouvernement gambien élargit les

programmes de formation professionnelle afin de mieux les adapter aux exigences du marché du travail et de créer de nouvelles opportunités d'emploi. En Gambie, les secteurs du tourisme et de la culture connaissent des difficultés imputables à des conditions météorologiques imprévisibles et à des crises sanitaires régionales. En outre, les taux d'extrême pauvreté ont augmenté, ce qui a eu pour effet d'aggraver les inégalités existantes et de compliquer les efforts déployés pour parvenir à une croissance inclusive.

14. Pour surmonter les multiples difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement, la communauté internationale devrait mobiliser des ressources supplémentaires, s'attaquer aux flux financiers illicites et renforcer la coopération internationale en matière fiscale au moyen d'un cadre mondial. En formant des alliances et en plaidant pour des politiques mondiales équitables, les pays en développement pourraient s'assurer de la pleine intégration de leurs points de vue dans des solutions multilatérales durables.

15. Les cadres multilatéraux doivent être redynamisés par une coopération internationale et un système financier réformé qui réponde réellement aux besoins des pays en développement. Il convient d'élargir l'accès à des financements à des conditions favorables, y compris l'aide publique au développement et le financement de l'action climatique, et de réformer la structure de la dette mondiale. Les pays en développement devraient avoir la possibilité de convertir des dettes en mesures en faveur du climat et d'utiliser les droits de tirage spéciaux inutilisés pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

16. **M^{me} Etomzini** (Libye) déclare qu'à six ans de l'échéance de 2030, seuls 17 % des cibles des objectifs de développement durable sont en voie d'être atteints à l'échelle mondiale. Malgré tous leurs efforts, de nombreux pays, notamment en Afrique, sont laissés pour compte du fait de conflits, de chocs extérieurs, d'un transfert de technologies insuffisant et de ressources nationales inadéquates. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement sera l'occasion d'introduire des réformes fondamentales dans le système financier international et la gouvernance économique mondiale. Il faut des mécanismes plus efficaces pour le règlement de la dette et le financement du développement à long terme. La Libye tout particulièrement a perdu des ressources considérables en raison des flux financiers illicites, c'est pourquoi elle attend avec impatience l'amélioration des mécanismes de récupération des avoirs volés, qui pourront ainsi être mis au service du développement.

17. Les changements climatiques, la perte de diversité biologique, la pollution, la dégradation des terres, la sécheresse et la déforestation ont des répercussions économiques et sociales. En 2023, la Libye a été frappée par le cyclone Daniel, qui a provoqué des inondations dans la ville de Derna et causé la perte de vies humaines et de biens, le déplacement de milliers de familles et la destruction d'infrastructures. La Libye figure systématiquement parmi les pays qui souffrent le plus de pénurie d'eau dans le monde. Avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, elle a réussi à fournir des services de base liés à l'utilisation de l'eau à 70 % de sa population. Elle a également conçu une stratégie innovante de lutte contre la pénurie d'eau, en collaboration avec la Banque africaine de développement.

18. La migration irrégulière a une incidence considérable sur les plans de développement de la Libye. Le 17 juillet 2024, la Libye a accueilli un forum transméditerranéen sur les migrations auquel ont participé 28 États africains et européens ainsi que diverses organisations internationales. Le forum a été l'occasion d'explorer des partenariats pour endiguer les migrations irrégulières tout en accordant une attention particulière à la question des droits humains. La Libye estime que le

problème doit être traité à la racine dans les pays d'origine, à la fois en encourageant le développement local et en luttant contre les bandes de passeurs.

19. La délégation libyenne demande que les autorités d'occupation soient tenues responsables de leurs crimes de génocide et de nettoyage ethnique à l'encontre du peuple palestinien. Elle condamne également la brutale agression israélienne au Liban. Il est urgent que la communauté internationale intervienne pour empêcher l'éclatement d'une guerre régionale qui mettrait en péril le développement de la région et du monde entier.

20. **M. Tun** (Myanmar) dit que son pays se félicite de l'adoption du Pacte pour l'avenir et de l'appel à accélérer la réforme de l'architecture financière internationale afin de mieux lui permettre d'apporter un appui plus efficace et plus équitable aux pays en développement en cas de choc systémique. La promotion de la résilience, d'une paix durable et du développement durable passe par la redynamisation du système multilatéral et le renforcement du système des Nations Unies.

21. Sous l'autorité de son Gouvernement civil élu, le Myanmar a connu une forte croissance économique et a mené des politiques de développement claires et pratiques, conformes aux objectifs de développement durable. En 2018, pour la première fois, le Myanmar a rempli les conditions fixées par le Comité des politiques de développement pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Néanmoins, le coup d'État militaire illégal de 2021 a réduit à néant une grande partie de ces progrès, et le Myanmar traverse actuellement une grave crise économique et humanitaire. Alors que les récentes catastrophes naturelles n'ont fait qu'aggraver la situation, la junte militaire continue d'entraver l'accès à l'aide humanitaire et de militariser l'aide.

22. Dans ce contexte, le Gouvernement d'union nationale du Myanmar, les organisations de résistance ethniques et les organisations de la société civile œuvrent sans relâche pour fournir des services essentiels aux personnes touchées par des catastrophes anthropiques ou naturelles. Le Gouvernement d'union nationale se tient prêt à coopérer avec la communauté internationale pour étendre l'aide à toutes les personnes dans le besoin.

23. La dictature militaire et son coup d'État illégal sont à l'origine du conflit, du chaos et des souffrances au Myanmar. Toute tentative d'organisation d'élections par la junte militaire ne sera jamais libre, équitable ou inclusive. Le peuple du Myanmar n'acceptera jamais de telles élections et la communauté internationale devrait les rejeter. La seule façon de parvenir à la paix, à la stabilité et au développement durable au Myanmar serait de mettre fin à la dictature militaire et de construire une union démocratique fédérale. Les États Membres devraient soutenir fermement et résolument le peuple du Myanmar pour que cela devienne une réalité.

24. **M. Wallace (Jamaïque)** dit que, pour tenir les engagements pris dans le Programme 2030, la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable convoqué sous les auspices de l'Assemblée générale et le Pacte pour l'avenir, récemment adopté, les États Membres devraient s'attacher à éliminer la pauvreté, à garantir la représentation et la participation équitables des pays en développement au système financier international et à mobiliser davantage de ressources durables, abordables et prévisibles pour le développement. À cet égard, les partenaires de développement devraient redoubler d'efforts pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies innovantes permettant de débloquer des financements et de stimuler les investissements en faveur des objectifs de développement durable.

25. Pour contrer les effets des changements climatiques et favoriser le développement durable, la communauté internationale doit faire preuve d'un engagement sans faille. Il faut consolider la coopération internationale et accélérer

les mesures d'atténuation et d'adaptation. Tous les pays devraient atteindre l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 degré Celsius en renforçant leurs contributions déterminées au niveau national, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées. Il est nécessaire de passer à des sources d'énergie renouvelables, de préserver la biodiversité et d'améliorer la gestion des risques de catastrophe, tout en responsabilisant les individus et les communautés grâce à l'éducation, au renforcement des compétences et à la promotion de l'inclusion numérique.

26. Pour tirer parti du multilatéralisme et faire progresser le développement durable, il est indispensable d'adopter une approche globale et inclusive tournée vers l'avenir. L'Organisation des Nations Unies a un rôle crucial à jouer dans la promotion d'un esprit de collaboration, et ses structures de gouvernance devraient être renforcées de sorte qu'aucun pays ne soit laissé pour compte. Les conférences internationales à venir sont l'occasion d'opérer des changements nets dans les politiques internationales, de mettre au point de nouveaux instruments innovants et de promouvoir les changements profonds nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en comblant les lacunes en matière de financement du développement.

27. **M. Ibrahim** (Érythrée) déclare que les pays en développement sont de plus en plus confrontés à des pratiques commerciales déloyales, à des termes de l'échange déséquilibrés et défavorables, à des institutions financières internationales et à des systèmes de paiement discriminatoires, à des engagements climatiques non tenus, à des déficits importants en matière de financement du développement, à des retards technologiques majeurs et aux effets disproportionnés des changements climatiques. En outre, les sanctions économiques unilatérales illégales imposées à plus de 30 pays dans le monde, dont l'Érythrée, sont particulièrement préjudiciables aux efforts de développement.

28. Malgré cela, le Gouvernement et le peuple érythréens sont parvenus à bâtir une société résiliente et à jeter les bases d'une croissance durable. Le Gouvernement a adopté des mesures visant à promouvoir la diversification de l'économie ; à améliorer le capital humain ; à renforcer la gouvernance et les capacités institutionnelles ; à intensifier la mobilisation des ressources nationales ; à s'attaquer aux vulnérabilités environnementales ; à approfondir les partenariats ; et à aligner les efforts nationaux sur les programmes de développement régionaux et mondiaux. L'Érythrée a également investi massivement dans la gestion et la récupération de l'eau, les technologies d'irrigation efficaces, le boisement, la conservation des sols et les projets d'énergies renouvelables.

29. Dans ses délibérations, la Commission devrait s'attacher à remédier aux causes profondes des crises actuelles et s'inspirer de la Charte des Nations Unies et des dispositions pertinentes du droit international. Les États Membres devraient s'efforcer de rétablir un véritable multilatéralisme et veiller à ce que les pays développés respectent leurs engagements et les normes de coexistence pacifique et de coopération. La Commission devrait axer ses travaux sur les inégalités, les irrégularités, les disparités et la politique de deux poids deux mesures de l'ordre mondial actuel, ainsi que les problèmes rencontrés par les pays en développement, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations particulières. Toutes les sanctions unilatérales doivent être dénoncées avec force et levées immédiatement et sans condition.

30. **M^{me} Abi Karam** (Liban) explique que son pays fait l'objet d'une attaque, d'une invasion terrestre et d'une agression israélienne brutale, qui s'est intensifiée ces derniers jours, faisant des milliers de victimes et de blessés parmi les civils et entraînant des destructions massives. Ce bilan risque d'augmenter avec la poursuite

des attaques, au même titre que le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Depuis octobre 2023, le pays a subi des milliers de frappes, dont certaines avec utilisation de phosphore blanc et de bombes incendiaires, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, du droit international humanitaire et du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949. Ces actes devraient faire l'objet d'une enquête pour crime de guerre.

31. Le Liban était déjà aux prises avec de graves crises économique, financière et humanitaire avant le lancement des attaques israéliennes, puisqu'il continuait d'accueillir plus de 1,5 million de déplacés syriens et environ 500 000 réfugiés palestiniens. L'agression israélienne n'a fait que compliquer la situation, du fait de ses graves répercussions sur la population et ses moyens de subsistance, sur le système de santé et sur l'économie, en particulier sur des secteurs clés tels que le tourisme, l'agriculture, les services et le commerce. La guerre devrait conduire à une augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, en plus de causer des dommages physiques considérables aux maisons, aux entreprises, aux infrastructures et à l'environnement.

32. L'impunité n'est pas une option. La délégation libanaise comptera de nouveau sur le précieux soutien de la communauté internationale pour l'adoption du projet de résolution intitulé « Marée noire sur les côtes libanaises », dans lequel il est demandé à Israël d'assumer la responsabilité qui est la sienne de dédommager convenablement le Liban pour les dépenses engagées en vue de réparer les dégâts écologiques causés par la marée noire ayant pollué les côtes libanaises.

33. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement libanais ont récemment lancé un appel éclair visant à mobiliser des ressources pour les civils touchés par l'escalade du conflit et la crise humanitaire. Compte tenu de l'ampleur considérable des besoins, un soutien international plus important est nécessaire. Le Liban remercie tous les donateurs pour leur soutien et appelle la communauté internationale et le système des Nations Unies à maintenir ce soutien.

34. Malgré ces difficultés, le Liban reste déterminé à mettre en œuvre le Programme 2030. Il est nécessaire d'augmenter sensiblement le financement flexible et durable des activités de base, afin de permettre au système des Nations Unies de répondre aux multiples crises qui touchent de manière disproportionnée les pays en développement. L'examen quadriennal complet devrait tenir compte des besoins des pays à revenu intermédiaire, tels que le Liban, qui abritent la moitié des pauvres de la planète. L'architecture financière internationale devrait être réformée en profondeur pour répondre aux besoins des pays en développement et établir des mesures allant au-delà du PIB. Les pays en développement devraient être mieux équipés et mieux représentés dans les institutions financières internationales.

35. **M. Al Rawahi** (Oman) explique que, dans la feuille de route « Oman Vision 2040 » son pays expose sa vision d'une économie diversifiée fondée sur la connaissance, l'innovation et la durabilité. Les investissements dans les technologies de pointe, les énergies renouvelables et le tourisme durable permettront de créer des emplois pour les jeunes et d'autonomiser les femmes. Le deuxième examen national volontaire que vient de présenter le Sultanat au forum politique de haut niveau 2024 fait état d'un indice de réalisation des objectifs de développement durable de 82 sur 100.

36. Le Sultanat accorde une grande importance à la bonne gouvernance et à la transparence. Il s'est fixé comme objectif de parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050 et investit dans les énergies renouvelables et la réduction des émissions, tout en protégeant la diversité biologique et les ressources naturelles. Oman s'efforce d'éliminer les disparités et de parvenir à un développement équilibré dans toutes ses provinces en investissant dans les infrastructures et les services dans les zones rurales.

37. Oman se félicite du Pacte pour l'avenir, qui énonce des principes visant à surmonter certains problèmes, dont les changements climatiques, les crises économiques, les menaces pesant sur la sécurité et l'insécurité alimentaire. La recherche de solutions durables passe par la coopération multilatérale et le respect de l'état de droit et de la Charte des Nations Unies. Il faut opérer une refonte du système financier international. La délégation omanaise préconise de faciliter l'accès des pays en développement et des pays les moins avancés à des facilités de crédit améliorées, à des prêts concessionnels et à des restructurations de leur dette.

38. **M. Nyamdorj** (Mongolie) estime que des mesures audacieuses et ciblées s'imposent pour accélérer la réforme de l'architecture financière internationale et combler ainsi le déficit de financement des objectifs de développement durable. Lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra prochainement, la communauté internationale devrait veiller à ce que les cadres de financement coïncident avec les mesures envisagées, de manière à faciliter l'adoption de nouvelles stratégies de croissance et de développement adaptées aux changements climatiques, au développement technologique rapide et à l'évolution de l'économie mondiale.

39. En réaction aux importantes difficultés économiques enregistrées à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Gouvernement mongol a mis en œuvre plusieurs politiques dans le cadre de sa stratégie de développement à long terme pour la période allant jusqu'à 2050. Fin 2023, la Mongolie a enregistré une croissance économique soutenue, une augmentation des réserves de change et un revenu national brut qui a atteint le seuil de passage dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire supérieur. Cependant, en réalisant de tels progrès, la Mongolie a perdu l'accès aux prêts concessionnels et aux subventions et doit désormais financer son développement à l'aide d'instruments financiers plus coûteux fondés sur le marché.

40. Le Gouvernement mongol cherche à s'engager dans une transition verte en mobilisant les financements des secteurs public et privé, tout en maintenant la soutenabilité de la dette publique. Il est donc essentiel de lever les obstacles au financement afin de permettre des investissements nationaux et étrangers dans les énergies renouvelables et l'introduction de sources de financement innovantes. À cet égard, le Gouvernement a pris des mesures significatives pour améliorer l'architecture financière et le cadre juridique nationaux, ce qui a conduit à une récente amélioration de la note attribuée à la Mongolie par les agences de notation. Dans le cadre de ses efforts visant à lutter contre les changements climatiques, la désertification et les tempêtes de poussière et à accroître les ressources forestières et hydriques, le Gouvernement mongol a également lancé un mouvement visant à planter, faire pousser et protéger des milliards d'arbres.

41. **M^{me} Jiménez de la Hoz** (Espagne) estime que la Commission devrait jouer un rôle pivot dans la concrétisation des engagements pris dans le Pacte pour l'avenir en proposant des solutions aux problèmes actuels. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement à venir devrait être l'occasion d'opérer un changement de paradigme en matière de financement pour la prochaine décennie et de formuler des propositions concrètes pour réformer l'architecture financière internationale, la gestion de la dette, la mobilisation des ressources en faveur du développement durable et l'utilisation d'indicateurs allant au-delà du PIB.

42. La lutte contre la triple crise planétaire que constituent les changements climatiques, la pollution et l'appauvrissement de la biodiversité est une priorité. Les engagements pris lors du bilan mondial de l'Accord de Paris sont à concrétiser rapidement et efficacement. Les États Membres devraient notamment promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la transition vers l'abandon

progressif des combustibles fossiles. La résolution de la crise climatique ne peut se faire sans la sauvegarde de la biodiversité et de la santé des océans. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal devrait être mis en œuvre de toute urgence, et l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale devrait être ratifié sans délai. En outre, l'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, devrait être finalisé dans les mois à venir.

43. Lors du Deuxième Sommet mondial pour le développement social, prévu en 2025, la communauté internationale devra négocier un nouveau contrat social intégrant l'emploi, le développement durable et la protection sociale, sur la base de l'égalité des droits et des chances pour toutes et tous. Ce contrat social devra également inclure une perspective de genre et une approche fondée sur les droits humains, en vue de remédier aux inégalités et aux obstacles. Dans le même esprit, les projets de résolution de la Commission devraient continuer à refléter son engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles de manière transversale.

44. Le Gouvernement espagnol continuera à consolider la participation des entités locales et régionales à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par l'intermédiaire du secrétariat de la Coalition Local2030, créée à Bilbao, en Espagne.

45. **M. Moriko** (Côte d'Ivoire) déclare que la communauté internationale devrait s'unir pour fortifier le multilatéralisme, instaurer la confiance et promouvoir la solidarité. À cette fin, il est crucial d'assurer une croissance et un développement durables pour tous. Pour ce faire, il faut gérer efficacement les pressions inflationnistes tout en s'attaquant aux défis liés à la dette ; intégrer des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les programmes de relèvement économique ; adopter une approche du développement vert, résilient et inclusif ; aider les pays à renforcer leur résilience face aux catastrophes ; repenser l'architecture financière internationale ; et réaffecter les droits de tirage spéciaux non utilisés aux pays en développement.

46. Les partenariats multipartites constituent un élément important à l'heure de soutenir les pays en développement dans leurs efforts de financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. La mobilisation de ressources financières adéquates est essentielle pour mettre en œuvre des stratégies et des actions permettant de réduire la vulnérabilité de ces pays.

47. Signataire de l'Accord de Paris, la Côte d'Ivoire a mis en place un cadre politique et réglementaire favorable à la promotion des énergies renouvelables. Elle s'emploie à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28 %, et à accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à hauteur de 42 % à l'horizon 2030. Le Gouvernement ivoirien a entrepris plusieurs initiatives visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter, notamment une stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques et un plan national d'adaptation financé par le Fonds vert pour le climat.

48. Conformément à son engagement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, le Gouvernement ivoirien a investi dans des infrastructures adaptées à l'élévation du niveau de la mer et à la multiplication des inondations, et a promu des pratiques agricoles résilientes, comme la diversification des cultures et l'utilisation de variétés tolérantes à la chaleur. Il a également lancé un programme environnemental à long terme visant à restaurer les terres dégradées et à lutter contre la déforestation. Le Gouvernement ivoirien a commencé à renforcer les cadres

institutionnels et juridiques et les capacités nationales de gestion de l'environnement, notamment dans les domaines du suivi et de l'évaluation de l'environnement.

49. **M. Makayat-Bouanga** (Congo) dit que le plan national de développement pour la période 2022-2026 expose le programme-cadre de son Gouvernement pour la réalisation des objectifs de développement durable. Pour mener à bien les projets et programmes contenus dans ce plan, le Congo devra mobiliser des ressources financières suffisantes. À ce titre, avec l'appui des bailleurs de fonds et des partenaires de développement, le Gouvernement congolais a conçu un nouveau cadre de financement intégré, qui sera mis en œuvre à travers l'élaboration d'une carte de l'investissement financier. L'architecture financière internationale devrait être réformée de manière à garantir la représentation effective de tous les pays au sein des institutions financières internationales et le respect des engagements pris dans le cadre des différents mécanismes internationaux de financement.

50. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Gouvernement congolais a retenu trois objectifs de développement durable susceptibles d'être atteints, conformément aux priorités définies dans la politique nationale de développement, à savoir les objectifs 8, 9 et 11. Les projets liés à la réalisation de ces objectifs devraient se traduire par une amélioration des conditions de vie, une baisse du taux de chômage et une réduction de la faim et de la pauvreté, ce qui contribuerait notablement à la réalisation des autres objectifs de développement durable. L'accès à un emploi décent reste difficile pour des milliers de personnes au Congo, en particulier les jeunes, qui représentent 76 % de la population.

51. Le Gouvernement congolais met en œuvre divers programmes de développement agricole et industriel, tout en veillant au respect de l'environnement et en tenant compte de la nécessité de lutter contre les changements climatiques. Le Congo a déployé des efforts considérables pour préserver ses écosystèmes forestiers et affiche l'un des taux de déforestation les plus faibles au monde. Dans ce contexte, le Congo a déposé un projet de résolution pour une décennie africaine et mondiale de l'afforestation et du reboisement, qui a déjà été approuvé par l'Union africaine et qui sera présenté à la Commission pour examen au cours de la présente session. Tous les États Membres sont invités à appuyer le projet de résolution et à s'en porter coauteurs.

52. **M^{me} Romualdo** (Cabo Verde) indique que sa délégation se félicite de l'adoption du Pacte pour l'avenir et du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente. À l'instar de tous les petits États insulaires en développement, Cabo Verde se heurte à des difficultés considérables, qui affectent ses systèmes macroéconomiques, et n'a pas la capacité de s'adapter aux nouveaux outils financiers. Dans sa recherche de solutions durables pour ces pays, la communauté internationale devrait fournir des financements plus sûrs et plus prévisibles pour accroître leur compétitivité et renforcer leur résilience aux phénomènes climatiques extrêmes. Elle devrait également intensifier l'assistance technique et le renforcement de leurs capacités pour s'assurer que ces pays ne sont pas laissés pour compte.

53. Les pays à revenu intermédiaire n'ont pas la possibilité d'obtenir des financements à des conditions favorables et ont donc besoin d'un accès plus équitable et mieux adapté aux financements internationaux. Pour remédier concrètement à cette situation, les partenaires de développement devraient réévaluer les critères d'éligibilité aux financements à des conditions favorables, augmenter l'aide publique au développement et faciliter l'accès à des formes de financement innovantes. Dans le même temps, la coopération Sud-Sud devrait être renforcée.

54. Jusqu'à la pandémie de COVID-19, Cabo Verde affichait une croissance forte et réalisait des progrès en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités. À la suite de la pandémie, le Gouvernement caboverdien a adopté un plan de

développement stratégique pour la période 2022-2026. Axé sur la diversification de l'économie, l'élimination de l'extrême pauvreté et l'amélioration de la résilience aux changements climatiques, il met l'accent sur des secteurs tels que le tourisme, l'économie bleue, l'économie numérique, l'énergie et l'agriculture. Ce plan prévoit la création de nouveaux partenariats publics et la promotion des investissements du secteur privé. L'objectif est de faire progresser la démocratie et de transformer l'économie d'ici à 2026, tout en réduisant les inégalités et en renforçant la cohésion territoriale.

55. **M. Kattanga** (République-Unie de Tanzanie) affirme qu'en dépit des chocs mondiaux récents et actuels, son pays affiche une croissance économique à la hausse. Pour ce faire, le Gouvernement tanzanien a pris différentes mesures, telles que la subvention des carburants, l'investissement dans des projets d'infrastructures clés, l'amélioration de l'environnement économique dans les secteurs de l'exploitation minière et du tourisme, et l'augmentation des crédits au secteur privé.

56. La République-Unie de Tanzanie est pleinement résolue à mettre en œuvre l'Accord de Paris, mais se heurte à un manque de financement. Compte tenu de la baisse continue du financement de l'action climatique, il est nécessaire d'établir une modalité transparente de décaissement et de suivi de ce financement, en particulier en ce qui concerne la somme promise de 100 milliards de dollars d'allocations annuelles. Il conviendrait d'apporter un soutien supplémentaire aux pays en développement sous la forme d'un transfert de technologies et d'un renforcement des capacités pour faciliter leur mise en œuvre de l'Accord.

57. Le Gouvernement tanzanien a donné la priorité aux stratégies économiques qui favorisent la création d'emplois, l'industrialisation et l'innovation numérique. À cette fin, la République-Unie de Tanzanie a besoin d'un meilleur accès aux mécanismes de financement qui lui permettront de diversifier l'économie, d'investir dans les infrastructures et de faire monter en puissance les petites et moyennes entreprises. Il est indispensable de réformer l'architecture financière internationale pour donner aux pays en développement la marge de manœuvre budgétaire dont ils ont besoin pour mener à bien de telles stratégies.

58. L'agriculture constitue un pilier essentiel de l'économie de la République-Unie de Tanzanie, qui s'efforce d'éliminer la faim et d'accroître la sécurité alimentaire en appliquant des politiques intégrées et en consolidant ses partenariats. Grâce aux initiatives mises en œuvre pour stimuler la productivité agricole, améliorer l'accès aux marchés et aux installations de stockage et renforcer les systèmes de protection sociale, la République-Unie de Tanzanie a enregistré un taux d'autosuffisance alimentaire de 128 % en 2023. Le renforcement de la coopération internationale viendrait appuyer les efforts continus visant à promouvoir des pratiques agricoles durables et à garantir l'accès à une alimentation abordable pour toutes et tous.

59. Le Gouvernement tanzanien est déterminé à faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des jeunes au travers de plusieurs politiques et programmes ciblés. Il continue de réviser les lois discriminatoires, d'abroger les textes obsolètes et de promulguer des lois et des politiques plus pertinentes, donnant ainsi aux femmes la possibilité d'acquérir, d'utiliser et de posséder des biens, en particulier des terres.

60. **M^{me} Ramratan** (Suriname) déclare que les pays développés ont impérativement besoin de ressources pour le développement pour créer un environnement stable qui attire des investissements durables et favorise la résilience et la croissance économiques à long terme. De nombreux pays en développement sont confrontés à une crise de la dette qui empêche tout développement durable. Dans la mesure où les problèmes de financement sont au cœur de la crise, il est nécessaire de réformer l'architecture financière mondiale et de trouver un moyen plus équitable de traiter la question de la dette.

61. Alors que les changements climatiques menacent la croissance et la résilience, et que les États en développement subissent de nombreux chocs extérieurs, les mesures d'atténuation et d'adaptation restent les solutions les plus importantes. Malgré leur contribution essentielle à la lutte contre les changements climatiques, les pays en développement ne reçoivent qu'une petite partie du financement de l'action climatique et de l'aide. Il est donc essentiel de collaborer et d'agir à l'échelle mondiale, d'indemniser les pertes et préjudices et de mettre en place des financements ciblés, ce qui suppose un plaidoyer fort et uni lors des réunions mondiales et régionales. Le Suriname insiste sur l'importance d'établir des partenariats plus solides avec d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé, pour soutenir la résilience et la croissance économiques. Le pays poursuivra ses efforts de lutte contre les changements climatiques, afin que les générations actuelles et futures puissent profiter des nombreux services écologiques fournis par ses forêts.

62. **M. Rankhone** (Lesotho) signale que, selon le *Rapport sur le développement durable en Afrique 2024*, les acquis du développement ont été effacés par les crises mondiales actuelles, qui ont notamment entraîné une contraction de l'économie, une augmentation de la pauvreté et de la faim, et une plus grande vulnérabilité face à la dette et aux changements climatiques. Malgré les difficultés, la situation des pays vulnérables n'est pas désespérée. Le Lesotho s'attaque aux changements climatiques au moyen d'une politique nationale visant à assurer une orientation et une coordination stratégiques et à faire en sorte que toutes les parties prenantes intègrent et mettent en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation tout en promouvant le développement durable. Le Lesotho a également élaboré une stratégie de transformation numérique pour construire un écosystème numérique collaboratif en vue d'étendre les technologies numériques à tous les secteurs de la société.

63. La délégation du Lesotho appelle à réformer l'architecture financière internationale de manière à renforcer la voix et la participation des pays en développement, et à se mettre d'accord sur des initiatives audacieuses lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Pour répondre aux besoins de financement des objectifs de développement durable, il faut accroître les financements à des conditions favorables octroyés par les banques multilatérales de développement et réduire le coût des emprunts pour les pays en développement. En outre, les pays développés devraient revoir à la hausse leurs engagements en matière d'aide publique au développement et respecter leurs obligations en matière de financement de l'action climatique prévues par l'Accord de Paris, afin de fournir des ressources suffisantes aux communautés les plus touchées par les phénomènes météorologiques extrêmes.

64. **M. Louis** (Haïti) dit que les rapports du Secrétaire général sur les activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) ([A/79/246](#)) et sur l'élimination de la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([A/79/248](#)) donnent un portrait exhaustif de l'état des lieux du processus de mise en œuvre du Programme 2030 et invitent à redoubler d'efforts en vue d'éliminer la pauvreté. Le financement du développement demeure une préoccupation majeure pour le développement durable. Ainsi, une réarchitecture du système de financement international est indispensable pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, tout en soutenant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement devrait permettre d'adapter le cadre de financement existant à l'évolution des attentes et des besoins des pays les plus vulnérables.

65. Haïti se trouve à la croisée des chemins alors que d'importantes échéances se précisent par rapport à un certain nombre d'engagements et défis. L'enjeu de ces échéances est crucial pour la consolidation des institutions démocratiques et

l'instauration de la paix et de la stabilité à long terme indispensables à la croissance macroéconomique et au développement durable. Dans le cadre de sa feuille de route nationale, Haïti a donné la priorité à 13 objectifs de développement durable et à leurs cibles respectives, dans le but d'assurer la cohérence entre les quatre piliers de sa refondation et le Programme 2030. Malgré les progrès économiques, politiques, sociaux et technologiques du monde actuel, la pauvreté, les inégalités et la faim persistent dans de nombreux pays de la planète, en particulier dans les pays en situation particulière. Il est indispensable d'éliminer la pauvreté, de garantir la paix et de s'attaquer collectivement aux nouveaux phénomènes planétaires et régionaux pour atteindre les objectifs de développement durable.

66. **M^{me} Mitsuko** (Japon) estime que le Pacte pour l'avenir doit être mis en pratique par le renforcement de la gouvernance internationale et le respect de l'état de droit et de la dignité humaine, afin de créer des sociétés inclusives. Seul un ordre international libre, ouvert et fondé sur l'état de droit peut conduire au développement durable et à la prospérité. Les États Membres ne peuvent pas faire face seuls à des crises complexes telles que la pauvreté et les changements climatiques ; la coopération internationale est nécessaire pour défendre la dignité humaine en s'appuyant sur le concept de sécurité humaine. Des mesures globales sont nécessaires pour protéger et autonomiser toutes les personnes, notamment en accordant la priorité à la couverture sanitaire universelle et à l'enseignement de qualité dans les travaux de la Commission.

67. Entraînant des pertes économiques de plus de 200 milliards de dollars par an, les catastrophes climatiques comptent parmi les principaux facteurs qui sapent les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable. Dans le cadre des efforts de développement durable, il conviendrait donc d'accorder la priorité à la réduction des risques de catastrophes, en insistant notamment sur le retour élevé sur les investissements préalables aux catastrophes, qui pourraient réduire les conséquences financières futures et favoriser la résilience économique.

68. Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il est urgent de réformer l'architecture financière internationale, en conciliant les besoins de financement immédiats des pays en développement et la viabilité à long terme des institutions financières internationales. Ces institutions et l'Organisation des Nations Unies ont des mandats complémentaires, ce qui rend indispensable la coordination de leurs activités, dans le plein respect des mécanismes de gouvernance existants.

69. Enfin, la délégation japonaise n'acceptera pas d'incidences inutiles sur le budget-programme.

70. **M. Akram** (Pakistan) déclare que le Pacte pour l'avenir reprend en partie de nombreux engagements pris précédemment par la communauté internationale, dont la réalisation reste largement parcellaire. Un plan d'action pour le développement doit être adopté d'un commun accord lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Ce plan doit comprendre une feuille de route assortie d'échéances pour respecter l'engagement de consacrer 0,7 % du revenu national brut en aide publique au développement, tout en veillant à ce que le financement de l'action climatique, l'aide humanitaire, les dépenses liées à l'accueil des réfugiés et les vaccins contre la COVID-19 ne soient pas comptabilisés comme de l'aide publique au développement.

71. Le plan de relance des objectifs de développement durable proposé par le Secrétaire général devrait être traduit en actions dans le cadre d'un processus intergouvernemental au sein de l'Organisation des Nations Unies. L'accord visant à réorienter 50 % de l'allocation de droits de tirage spéciaux de 2021 vers le développement, notamment par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement, doit être mis en œuvre, et la quantité, la qualité et l'accessibilité des

prêts accordés par ces banques doivent être améliorées, avec des calendriers pour l'application du cadre d'adéquation des fonds propres du Groupe des 20 et pour la programmation d'augmentations de capital. En décembre 2024, il faudra procéder à la plus importante reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement.

Il faut relancer les investissements étrangers directs, qui ont chuté de 26 % en 2023, notamment en aidant les pays en développement à formuler des projets viables susceptibles de recevoir le soutien des banques.

72. Le Pakistan continuera d'œuvrer en faveur de la mise en place d'un mécanisme des Nations Unies visant à faciliter les investissements publics et privés dans les infrastructures durables. Il collaborera également avec le Groupe des États d'Afrique et les pays partageant la même vision afin d'assurer la finalisation de la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale et des protocoles relatifs aux projets prioritaires, car un régime fiscal équitable est primordial pour permettre aux pays en développement de mobiliser des ressources financières nationales. Il est nécessaire de trouver un accord sur une nouvelle architecture de la dette souveraine, car le Cadre commun du Groupe des 20 pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette ne fonctionne pas : 58 pays doivent échapper au piège de la dette. L'allègement et la restructuration de la dette devraient être équitables, rapides et complets, et les coûts d'emprunt des pays en développement doivent être réduits de manière significative, car certaines régions empruntent à des taux 6 à 12 fois supérieurs à ceux des pays européens.

73. Lors de sa vingt-neuvième session, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit adopter un nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique s'élevant à des milliers de milliards de dollars, et le financement de l'adaptation doit plus que doubler, avec une provision adéquate du fonds pour les pertes et les préjudices. En ce qui concerne le commerce, il convient de s'opposer à tout nouveau protectionnisme environnemental, tel que les taxes carbone aux frontières, et d'étendre le traitement préférentiel aux pays en développement. Il est nécessaire de disposer d'une marge de manœuvre pour l'industrialisation afin de permettre une certaine flexibilité dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce. Le mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce doit également être revitalisé.

74. Enfin, la technologie, qui est vitale pour le développement, devrait être un bien public mondial, avec un accord sur les flexibilités en matière de propriété intellectuelle et la mise en œuvre des composantes relatives à l'intelligence artificielle du Pacte numérique mondial, y compris un fonds de renforcement des capacités en matière d'intelligence artificielle.

75. **M^{me} Ershadi** (République islamique d'Iran) rappelle que l'on attend des pays développés qu'ils respectent leurs engagements en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités, sans discrimination ni instrumentalisation politique. Il convient de concentrer les efforts sur le droit au développement, qui ouvre la voie à la poursuite de la promotion des droits humains partout dans le monde.

76. Les mesures coercitives unilatérales sont inhumaines et violent les droits humains fondamentaux. Elles portent atteinte au droit international et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, menacent la liberté de commerce, de financement et d'investissement, et violent le principe du droit au développement, au détriment de plus de deux milliards de personnes. Elles exacerbent également les

problèmes environnementaux existants. Des sanctions limitent la capacité de la République islamique d'Iran à attirer les investissements étrangers et à se procurer les technologies, les biens et les services nécessaires pour relever les défis environnementaux. En collaboration avec les pays touchés par les sanctions unilatérales, le Secrétaire général devrait présenter un rapport complet sur la question à l'Assemblée générale.

77. La République islamique d'Iran a accueilli la deuxième Conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et collaborera étroitement avec les pays touchés, notamment en Asie occidentale, pour atténuer les effets néfastes de ces tempêtes. Une grande partie de la région connaît un climat plus chaud et plus sec, avec des hausses de température supérieures à la moyenne, et fait face à une sécheresse chronique et à une pénurie d'eau.

78. Il est urgent de réformer les structures de gouvernance des institutions financières internationales, afin de créer un cadre équitable et responsable permettant de répondre aux besoins des pays en développement en garantissant leur participation à la prise de décision et à l'établissement des normes.

79. Malgré les sanctions et la charge considérable imposée par le fait d'accueillir plus de réfugiés que tout autre pays, la République islamique d'Iran a continué de fournir des services d'éducation, de santé et d'alimentation, notamment à plus de six millions d'Afghanes et d'Afghans. Toutefois, les organisations internationales doivent également assumer leurs responsabilités.

80. **M. Dang** Hoang Giang (Viet Nam) estime indispensable de réformer l'architecture financière internationale pour que les pays en développement contribuent efficacement à la gouvernance économique mondiale. Il convient également de favoriser la résilience de l'économie nationale grâce à des politiques financières efficaces et à un soutien accru des pays développés et des institutions financières internationales en faveur des pays en développement. En tirant parti de la science, de la technologie et de l'innovation, y compris de l'intelligence artificielle, il serait possible de créer de nouvelles voies pour atteindre à la fois les objectifs de développement durable et les objectifs de développement nationaux. Le Pacte numérique mondial contribuera à renforcer la transformation numérique, à réduire les fractures numériques et à améliorer le transfert de technologies.

81. Il convient de soutenir l'action climatique en renforçant son financement, puisque la transition vers les énergies renouvelables est essentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et garantir un avenir plus durable, notamment au travers du Partenariat pour une transition énergétique juste. La délégation vietnamienne se félicite des annonces de contribution volontaire au fonds pour les pertes et les préjudices et exhorte les partenaires à respecter leurs engagements afin d'aider les pays touchés à faire face aux effets néfastes des changements climatiques.

82. Il faut mettre résolument l'accent sur la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté, en promouvant l'agriculture durable, la diversification des cultures, la sécurité des chaînes d'approvisionnement alimentaire, l'augmentation des investissements dans l'éducation et la création d'emplois décents. Solidaire des pays en situation particulière, qui éprouvent encore plus de difficultés à atteindre les objectifs de développement, la délégation vietnamienne appelle à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés et du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, et se réjouit de l'adoption du Programme d'action de Gaborone en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034. Le Viet Nam est résolu à parvenir à une croissance durable et est classé cinquante-cinquième sur 166 pays en termes de progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Il lui reste cependant beaucoup à faire pour restructurer son économie et atténuer les effets

des changements climatiques et des catastrophes naturelles, d'où l'importance cruciale d'un partenariat international en faveur du financement du développement.

83. **M. Leucă** (République de Moldova) déclare que son pays est déterminé à poursuivre son programme de réformes en vue de parvenir à une croissance économique à long terme substantielle et durable, guidée par le Programme 2030. Ses priorités sont les infrastructures – afin de favoriser la croissance et d'améliorer la connectivité avec l'Union européenne – et les petites et moyennes entreprises, grâce à un soutien ciblé pour un financement abordable, des garanties de crédit et une formation à la création d'entreprises.

84. La République de Moldova assure sa sécurité énergétique par son intégration au sein de réseaux et de marchés régionaux et internationaux, et poursuit ses efforts en matière d'énergies renouvelables et de rendement énergétique afin de réduire les coûts et la vulnérabilité. Le pays met également davantage de services numériques à la disposition des citoyens et des entreprises, dans le but de rendre tous les services publics disponibles sous forme numérique. Il soutient des politiques favorables à la famille qui tiennent compte des questions de genre afin de concilier vie professionnelle et vie familiale, de combler les écarts entre les genres en matière d'emploi, de renforcer l'inclusion financière et le leadership des femmes et de faire progresser une gouvernance tenant compte des questions de genre. En améliorant la résilience de ses institutions, le pays investit également dans le renforcement de ses services publics.

85. Pour mobiliser des fonds au service des priorités de développement, la politique fiscale nationale sera alignée sur les objectifs de développement durable, suite à la signature d'un plan de mobilisation national avec le Programme des Nations Unies pour le développement en avril 2024 afin de renforcer la capacité des autorités nationales à façonner le système fiscal au bénéfice de tous. En outre, une coopération accrue et un renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation sont importants pour relever les défis inhérents au développement durable.

86. Les phénomènes météorologiques extrêmes rappellent avec force la nécessité d'agir de toute urgence contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. La République de Moldova est bien décidée à concrétiser la mise à jour de sa contribution déterminée au niveau national, qui consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 77 % d'ici à 2030. En 2024, son Parlement a approuvé une loi sur l'action climatique qui définit des mesures obligatoires en vue d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, en complément des cadres nationaux sur le boisement, les faibles émissions et la gestion des déchets, l'objectif étant d'atténuer les répercussions des changements climatiques et de protéger l'environnement pour les générations futures. La République de Moldova compte que la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques permettra à chacun de revoir ses ambitions à la hausse.

87. **M. Lagdameo** (Philippines) dit que la résilience aux changements climatiques devrait être renforcée par des systèmes d'alerte précoce, des infrastructures résilientes face aux changements climatiques et des pratiques durables d'utilisation des terres, ainsi que par un financement accru et un soutien technique de la part de la communauté internationale afin de renforcer les capacités des plus vulnérables. En reconnaissance de leur engagement en faveur de l'action et de la justice climatiques, les Philippines ont été choisies pour accueillir le fonds pour les pertes et les préjudices et siéger à son conseil d'administration. Le Gouvernement préconise une approche plus inclusive, plus transparente et plus responsable pour lutter contre les changements climatiques, en mettant l'accent sur la protection et la restauration des

forêts, des mangroves, des récifs coralliens et d'autres écosystèmes, qui sont essentiels pour la résilience face aux changements climatiques. Compte tenu de la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles, le Gouvernement philippin a également érigé en priorité la mise en place de mécanismes de préparation et de réaction aux catastrophes en renforçant les capacités des administrations locales, la gestion locale des risques de catastrophe et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement. Une conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe se tiendra à Manille en octobre. Il s'agit de la principale plateforme régionale pour le suivi, l'examen et le renforcement de la coopération autour du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

88. Les Philippines soutiennent les efforts visant à examiner les approches actuelles en matière de développement, notamment en s'attaquant aux obstacles structurels de l'architecture financière internationale, comme le fait d'aller au-delà du PIB pour assurer la croissance et l'accès aux financements à des conditions favorables. Un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies est nécessaire pour relever les défis spécifiques aux pays à revenu intermédiaire, afin de les aider à sortir du piège du revenu intermédiaire. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pourraient également servir de catalyseurs de développement afin de surmonter les difficultés rencontrées par les pays du Sud, notamment les pays en situation particulière et les autres pays à revenu intermédiaire. La collaboration et les partenariats doivent créer un environnement favorable au règlement des questions liées à la dette, combler le déficit de financement des objectifs de développement durable, renforcer la protection sociale, soutenir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et favoriser l'inclusion financière des personnes qui risquent d'être laissées de côté.

89. Les Philippines ont réduit leur niveau de pauvreté de près de 3 %, soit 2,45 millions de personnes, entre 2021 et 2023 grâce à des programmes de protection sociale innovants, notamment en aidant les familles à atteindre l'autosuffisance et à améliorer leur qualité de vie grâce à des investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition. En une seule année, plus de 420 000 ménages ont suivi avec succès ces programmes et de nombreux enfants qui y ont participé ont réussi leurs études secondaires ou supérieures. Le Programme alimentaire mondial a cité les Philippines comme référence dans la lutte contre la faim pour son programme visant à améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire de millions de citoyens à l'aide d'outils numériques. Le développement du secteur agricole est également devenu une priorité, les chaînes d'approvisionnement ayant été renforcées au même titre que les investissements dans les infrastructures.

90. Pour enrayer l'aggravation des disparités en matière de développement, les avantages offerts par les technologies numériques et l'intelligence artificielle doivent profiter à l'ensemble de l'humanité. Les efforts visant à assurer une véritable connectivité universelle doivent être complétés par le renforcement des compétences et le transfert de technologies, afin de favoriser l'innovation et la créativité au sein des nations qui n'ont pas encore prospéré à l'ère du numérique.

91. Enfin, les personnes migrantes contribuent au développement des pays d'origine, de transit et de destination, et doivent être protégées et autonomisées.

92. **M. Amorín** (Uruguay) déclare que la transition de son pays vers un cadre énergétique basé sur les énergies renouvelables, qui a permis la décarbonisation presque complète de la production d'électricité, est durable tant sur le plan environnemental qu'économique. Néanmoins, la transition énergétique, y compris dans les domaines des transports et des infrastructures, s'avère difficile à mettre en œuvre au regard de la baisse des flux d'investissement. Des mesures supplémentaires

sont nécessaires pour respecter les engagements internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques. Lors de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les pays auront pour tâche de définir un nouvel objectif collectif équilibrant le financement de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets avec celui des interventions menées pour faire face aux pertes et aux préjudices, afin de répondre aux besoins de tous les pays en développement. L'Uruguay continuera de promouvoir de meilleures conditions de financement de la lutte contre les changements climatiques en incorporant des incitations financières positives pour le coût de la dette, alignées sur les performances environnementales. Le système financier international et les banques multilatérales de développement pourraient encourager les obligations garanties liées à des indicateurs de durabilité.

93. Les technologies numériques jouent un rôle décisif dans la fourniture de services publics et l'inclusion numérique. Les investissements dans la connectivité, le potentiel des données en matière de croissance économique, l'éducation et la formation, ainsi que l'utilisation éthique, sûre et inclusive de ces outils figurent parmi les éléments du Pacte numérique mondial qui devraient guider le travail de la Commission.

94. La nature multidimensionnelle des problèmes auxquels font face les pays en développement exige des mesures plus importantes pour combler le déficit de financement des objectifs de développement durable, qui se chiffre à quatre milliards de dollars. Le système financier international doit offrir une plus grande souplesse ainsi que des mesures d'incitation plus importantes en matière d'accès aux ressources. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement sera l'occasion de s'appuyer sur les résultats du Pacte pour l'avenir en lançant un processus intergouvernemental et en créant un groupe d'experts chargé d'analyser les mesures permettant d'aller au-delà du PIB en matière d'accès au financement et de coopération internationale. Les discussions porteront également sur des thèmes liés non seulement à l'environnement, mais aussi à l'élimination de la pauvreté, à la violence, à l'accès à un enseignement de qualité et aux restrictions commerciales. Pour favoriser la croissance et lever les entraves au système commercial multilatéral fondé sur des règles, l'Uruguay continuera à œuvrer à la revitalisation de l'Organisation mondiale du commerce afin qu'elle retrouve son rôle de négociateur à part entière en ce qui concerne les accords commerciaux et qu'elle rétablisse son mécanisme de règlement des différends.

95. **M. Alfaro de Alba** (Panama) dit que son pays a souffert d'une sécheresse extrême de janvier à avril 2024, qui a nécessité des mesures spéciales pour assurer le fonctionnement du canal de Panama sans compromettre l'approvisionnement en eau potable de la ville de Panama. Le premier cas de déplacement climatique au Panama – et en Amérique latine – a été enregistré en juin, lorsque toute la population de l'île de Cartí Sugdup a été déplacée vers la province autochtone de Guna Yala en raison de l'élévation du niveau de la mer. La situation unique du Panama en fait un pont naturel et un couloir biologique vital entre les Amériques. Il avait déjà protégé 54 % de ses eaux en 2023 et s'efforcera d'en préserver davantage. Le Panama est devenu le premier pays d'Amérique latine à ratifier la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, et est récemment devenu l'un des 10 premiers pays à signer l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, qui est à juste titre considéré comme l'équivalent de l'Accord de Paris pour les océans. En outre, la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

constituera un espace de débat équitable et inclusif au sein duquel la voix des pays en développement sera entendue, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du fonds pour les pertes et les préjudices.

96. À partir de janvier 2025, en tant que membre du Conseil de sécurité pour la sixième fois, et représentant une région riche en biodiversité et très vulnérable aux effets des changements climatiques, le Panama s'efforcera de remédier aux risques que les changements climatiques font peser sur la paix et la sécurité internationales. L'élargissement des zones protégées est un défi considérable pour la croissance économique, qui exige une action responsable et des compromis afin de parvenir à un véritable développement durable. Le Panama peut difficilement conserver son bilan carbone négatif et le traduire en retombées positives concrètes. Certaines conditions ont été imposées par des pays qui ont exploité leur propre biodiversité pour assurer leur croissance économique au mépris de ces mêmes conditions. En outre, le Panama a été injustement inclus dans des listes discriminatoires qui ont eu une incidence dévastatrice sur son économie, son prestige et son image internationale. Il est temps de redéfinir les règles pour mettre fin au harcèlement inutile et discriminatoire de la part de pays qui, paradoxalement, n'ont jamais appliqué sur leur propre territoire les conditions qu'ils exigent des autres. Il est dès lors indispensable de mettre en place une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale et le Panama contribuera aux travaux du comité intergouvernemental chargé d'établir la base de négociation du texte de la convention et de ses protocoles.

97. La nouvelle frontière des États-Unis d'Amérique se trouve au Panama, dans la région du Darién, que traversent les personnes à la recherche de perspectives d'une vie meilleure aux États-Unis. En 2023, plus de 500 000 personnes ont traversé la zone, soit l'équivalent de 12 % de la population du Panama. Cette situation constitue un drame humanitaire économiquement insoutenable et une source de souffrances pour les personnes qui entreprennent ce voyage périlleux dans une région inhospitalière et dangereuse. La crise a également eu un impact dévastateur sur les ressources naturelles du Panama, car les migrants laissent derrière eux des tonnes de déchets, y compris des matériaux hautement contaminants tels que des piles et des matières plastiques, qui pourraient causer des dommages irréparables à l'environnement. Le Panama ne devrait pas avoir à payer le prix fort sur le plan économique, social, humain et environnemental et appelle donc à une gestion paritaire et à un partage des responsabilités dans la lutte contre la migration irrégulière.

98. **M. Beleffi** (Saint-Marin) dit que les prochaines années seront cruciales pour les générations actuelles et futures. Les jeunes générations ont le droit de vivre en paix, en sécurité et en harmonie avec la nature. Saint-Marin estime que le respect des droits humains et la réalisation de l'égalité des genres sont des conditions préalables indispensables à une croissance économique soutenue, inclusive et équitable et à un développement durable.

99. Il convient de renforcer la riposte mondiale aux changements climatiques et d'être mus par un sentiment d'urgence et de priorité pour faire face à la menace existentielle causée par la triple crise planétaire. Saint-Marin soutient les engagements visant à abandonner les combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques d'une manière juste, ordonnée et équitable ; à tripler, à l'échelle mondiale, les capacités en matière d'énergies renouvelables et à doubler l'efficacité énergétique d'ici à 2030 ; à décarboniser l'économie mondiale d'ici à 2050 ; à faire cesser et à inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030 ; à mettre un terme à la pollution, qui cause 9 millions de morts chaque année. Il est également nécessaire de régler la crise de l'eau, laquelle constitue une menace mondiale croissante qui s'intensifiera au cours des 50 prochaines années, en emportant des conséquences dévastatrices pour le développement durable, l'environnement et la paix et la stabilité régionales.

100. Il faut rétablir la confiance envers ce que peuvent apporter l'Organisation des Nations Unies et ses dirigeants, ainsi qu'entre ses Membres et les parties prenantes. En outre, le système de gouvernance mondiale doit devenir plus inclusif et plus responsable en donnant à la société civile et au secteur privé davantage d'espace pour s'exprimer. Une architecture financière internationale plus inclusive est dès lors un impératif, au même titre qu'un système financier renforcé qui soit équitable et fondé sur des règles, afin de garantir une gouvernance économique mondiale plus efficace, qui ait un impact notable sur le développement et prenne en considération des solutions innovantes. Il est impératif de trouver de nouveaux moyens de collaborer et de faire en sorte que les institutions multilatérales puissent suivre la rapidité des changements.

101. **M. Manogaran** (Malaisie) déclare que son pays s'inquiète fortement de l'écart grandissant entre les engagements climatiques et l'action en la matière, et qu'il est nécessaire de prendre des mesures plus ambitieuses. La Malaisie a pris des mesures audacieuses dans le cadre de son propre programme d'action pour le climat en progressant vers la réalisation de ses objectifs en matière d'énergies renouvelables, en protégeant la biodiversité, en recherchant des solutions fondées sur la nature et en s'engageant à réduire à zéro ses émissions nettes d'ici à 2050. Toutefois, les efforts nationaux ne suffiront toutefois pas à eux seuls. Les pays développés doivent honorer les engagements en matière de financement de l'action climatique qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris, et contribuer véritablement au fonds pour les pertes et les préjudices et à un mécanisme global visant à aider les pays en développement à s'adapter aux effets irréversibles des changements climatiques.

102. Les inégalités fondamentales au sein du système financier mondial doivent être résorbées afin de le rendre plus inclusif et plus transparent, et de lui permettre de répondre aux besoins des pays en développement. Le système actuel a laissé trop de nations vulnérables aux chocs économiques et aux crises de la dette extérieure, exacerbant ainsi la pauvreté et l'inégalité. Le système devrait être réformé pour permettre un meilleur accès aux financements à des conditions favorables, en particulier pour l'adaptation aux effets des changements climatiques et le développement durable, ainsi qu'une distribution plus équitable des droits de tirage spéciaux et une plus grande représentation des pays en développement au sein des institutions financières mondiales.

103. De trop nombreux pays sont toujours tenus à l'écart de la révolution numérique. L'élargissement de l'accès à l'infrastructure numérique, la promotion de l'acquisition des connaissances informatiques et la promotion de l'innovation sont autant d'éléments essentiels de la stratégie nationale de développement de la Malaisie. La communauté internationale doit soutenir les efforts visant à renforcer les capacités numériques dans les pays en développement afin de veiller à ce qu'aucune nation ne soit laissée de côté à l'ère du numérique. La Malaisie a lancé une initiative ayant pour but de créer 500 000 emplois dans l'économie numérique, d'aider 5 000 start-ups et d'attirer de nouveaux investissements à hauteur de 70 milliards de ringgits malaisiens dans le secteur numérique.

104. Il importe de mettre en place des approches innovantes pour financer le développement et l'action climatique, non seulement afin d'accroître les investissements publics et privés, mais aussi pour explorer de nouveaux instruments financiers. Les mécanismes de financement doivent être accessibles et abordables pour les pays en développement, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs de développement sans alourdir le fardeau de leur dette.

La séance est levée à 18 heures.